

Direction Aménagement et Déplacements
Service Commun Aménagement de l'espace public
Dossier suivi par C. CHAPPARD & C. THORAVAL

☎ : 02 96 62 54 00

@ : accueil@saint-brieuc.fr

N/Réf. : CC/CT/NB /2024-01-LEG-VU-1

En recommandé avec accusé de réception

Association VELO UTILE

17 rue de Robien

22000 SAINT-BRIEUC

Objet : Aménagement de la rue du Légué
Réponse à votre courrier du 20/11/2023

Monsieur le Président,

La Ville de Saint-Brieuc a décidé d'entreprendre au printemps 2022 les études préalables au réaménagement de la rue du Légué suite à d'importants travaux réalisés sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Lors de ces études, les riverains et usagers de la rue ont été conviés à deux ateliers de concertation et une permanence publique, auxquels des représentants de votre association ont participé.

Le premier atelier (4 mai 2022) a servi à présenter l'état des lieux, les contraintes techniques de la rue, le cadre de la concertation puis, après un travail réalisé en petits groupes, à proposer différents scénarios d'aménagement.

Une fois les contraintes expliquées aux participants, ce premier atelier a permis de faire remonter les principales attentes et demandes des riverains, à savoir :

- la réduction des vitesses automobiles : mise en œuvre de dispositifs spécifiques tels que la création de chicanes ou de bandes pavés axiales ;
- le maintien de la capacité de stationnement ;
- la mise en valeur des cheminements piétons Nord/Sud et Est/Ouest ;
- la lutte contre l'encombrement des trottoirs (poubelles notamment).

Suite à une phase de vérification technique interne, le second atelier (9 juin 2022) a quant à lui été l'occasion d'échanger sur la faisabilité des différents scénarios proposés lors du premier atelier et de construire le projet final en incluant les éléments suivants :

- l'aménagement de 2 plateaux surélevés en partie haute et basse de la rue ;
- l'alternance du stationnement sur les 2 côtés de la chaussée afin de briser le caractère linéaire de la voie ;
- la sécurisation du carrefour avec le boulevard Harel de la Noë ;
- l'élargissement des trottoirs et la valorisation des cheminements existants ;
- le maintien de la bande cyclable montante et la réalisation d'aménagements pour les vélos (appuis, marquage ...) ;
- la mise en valeur de points remarquables grâce à du mobilier urbain, des plantations et un changement de revêtement des sols .../...

Votre courrier en date du 20/11/2023 propose deux pistes qui, selon vous, auraient dû être explorées davantage.

La première option concerne la **mise en sens unique de la rue**. Le plan de circulation déployé depuis 2018 vise en effet à hiérarchiser les rues en renvoyant le trafic de transit sur un axe dit "Griffon Futé" afin d'apaiser et sécuriser le centre-ville et les quartiers et tendre vers la réduction de l'usage de la voiture. Cette organisation de la circulation à Saint-Brieuc, repensée à l'occasion de la mise en œuvre du projet TEO, obéit à un schéma qui considère que le flux de transit doit préférentiellement se reporter sur un axe de contournement de l'hypercentre puis en périphérie de la Ville via la rocade urbaine (Chaptal – Brézillet / Carpont - Les Villages). La rue du Légué fait justement partie de cet axe de contournement pour la partie Nord de la ville et accueille le passage d'une ligne de bus.

En complément du passage de la ville à 30km/h, la logique est de créer des conditions de circulation plus apaisées au sein des périmètres intérieurs à chaque itinéraire de contournement, certaines voies pouvant toutefois conserver, compte tenu de leur orientation et / ou gabarit, un statut de voies pénétrantes pour entrer dans l'hypercentre ou en sortir. Progressivement, la logique est également de pouvoir amener les usagers automobilistes à davantage utiliser les parkings en ouvrage et parkings-relais pour rééquilibrer la place de la voiture avec les autres modes de déplacement.

Le plan de circulation de la ville fait régulièrement l'objet de nouvelles études pour le rendre encore plus performant, mais à ce stade des analyses, le passage en sens unique de l'axe de contournement Nord n'est pas jugé opportun pour l'apaisement général de la ville. Il aurait notamment pour conséquence de renvoyer les flux automobiles vers d'autres secteurs, d'autres voies dont les caractéristiques techniques et dimensionnelles ne seraient pas adaptées contribuant ainsi par endroit à une dégradation de la situation.

La seconde option propose la **suppression du stationnement** sur toute la longueur de la rue afin de mettre en place une piste cyclable dans le sens montant. A ce sujet, il convient de rappeler que la rue du Légué comporte pas moins de 152 logements dont 73% de collectifs et présente par ailleurs la particularité d'être une rue enclavée entre d'un côté, des falaises et de l'autre, la vallée du Gouët ; cette situation ayant l'inconvénient majeur de réduire fortement les capacités de stationnement alentours.

L'effort a ainsi été porté sur un maintien d'une capacité de stationnement sur domaine public suffisante afin de répondre aux besoins des riverains lors des ateliers spécifiques mais aussi à l'occasion de la permanence publique organisée le 10 décembre 2022 (présentation du projet d'aménagement).

Dans le cadre de notre convention de partenariat et à l'occasion d'une prochaine réunion de travail dont la date sera fixée prochainement avec vous par nos services, nous sommes ouverts à vous présenter nos pistes de réflexion visant à améliorer encore davantage la sécurité des cyclistes sur cet axe et à explorer les moyens de favoriser la sécurité des cyclistes par des solutions alternatives. Des continuités cyclables depuis le port sont envisageables via des itinéraires présentant les caractéristiques techniques suffisantes et permettant de créer un maillage efficace vers des équipements existants. Cela pourrait notamment être le cas du boulevard Harel de la Noë pour lequel des réflexions seront engagées dans le cadre de sa requalification.

Face à la complexité des situations, nous comptons sur votre soutien et vos idées précieuses pour continuer à contribuer de manière constructive aux prochains projets visant à favoriser l'utilisation du vélo dans notre ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Blandine CLAESSENS

Adjointe au Maire en charge de la transition écologique,
des mobilités et de l'aménagement de l'espace public

